

02.12.2025 - 08:47 Uhr

## Communiqué de presse: Les vétérinaires demandent une obligation de puçage pour les chats



Communiqué de presse de la Société des Vétérinaires Suisse (SVS)

### Les vétérinaires demandent une obligation de puçage pour les chats

Les chats hares constituent un problème croissant en Suisse également. Afin de mieux contrôler la population féline et de maintenir en bonne santé, un puçage obligatoire est nécessaire. Les chats sans détenteur et non pucés devraient pouvoir être castrés.

Comme c'est déjà le cas pour les chiens en Suisse, les chats devraient eux aussi être pucés et enregistrés. C'est ce que demande la Société des Vétérinaires Suisse (SVS) dans un papier de position adopté par sa Conférence des présidents fin novembre 2025.

La population de chats a fortement augmenté ces dernières années en Suisse. Près de deux millions de chats y vivent aujourd'hui avec une détentrice ou un détenteur. On estime qu'environ 30 à 40% de ces chats sont enregistrés. À cela s'ajoute un nombre inconnu, mais probablement important, de chats sans détentrice ou détenteur. La reproduction incontrôlée entraîne des problèmes d'hygiène et favorise la propagation de maladies. Les populations de chats hares sont souvent en très mauvaise santé. Malgré des campagnes de castration réalisées à grande échelle, la situation ne s'améliore pas, mais se détériore progressivement.

Du point de vue de la SVS, l'obligation de pucer les chats est la meilleure solution pour mieux contrôler la population féline en Suisse. On peut supposer que, suite à l'introduction d'un puçage obligatoire, seuls les chats hares et sans détenteur n'auraient plus de puce électronique au bout d'un certain temps. Pour les organisations de protection animale, ce serait une grande simplification si de tels chats pouvaient être directement castrés.

L'obligation de puçage et d'enregistrement des chats permettrait en outre de retrouver plus rapidement les détentrices ou détenteurs d'animaux trouvés. Si un chat est victime d'un accident et nécessite des soins urgents, il est très utile pour les vétérinaires de pouvoir contacter son propriétaire. De plus, les animaux trouvés sont souvent placés pendant des mois dans des refuges déjà surchargés. Les communes et les organisations pourraient réduire considérablement les coûts actuellement liés à la prise en charge des chats errants et à la recherche

souvent infructueuse de leurs propriétaires.

Le puçage d'un chat est un processus rapide et presque indolore. La SVS préfère un puçage obligatoire à une obligation générale de castration. Celle-ci pourrait avoir pour conséquence que les chats ne puissent plus sortir librement si les détenteurs ne souhaitent pas les faire castrer. La SVS estime qu'il est judicieux de laisser le choix aux détentrices et détenteurs: les personnes faisant pucer leur chat n'ont pas d'obligation de le castrer.

Le papier de position de la SVS est disponible à l'adresse suivante:[www.gstsvs.ch/positions](http://www.gstsvs.ch/positions)

#### **La SVS: au pouls de la branche vétérinaire**

La Société des Vétérinaires Suisses (SVS) s'engage en faveur du bien-être animal, de la santé des animaux et de l'être humain, de même que pour la sécurité des denrées alimentaires. À titre d'association faîtière, elle représente les intérêts de plus de 3900 professionnels issus de tous les domaines de la médecine vétérinaire. En tant que porte-voix des vétérinaires en Suisse, la SVS participe au processus de décision politique. Elle soutient une politique de santé durable, en harmonie avec l'être humain, les animaux et l'environnement, ainsi qu'une utilisation ciblée et responsable des médicaments vétérinaires. Dans l'intérêt des vétérinaires, la SVS s'engage en faveur de bonnes conditions générales pour la profession et d'une qualité élevée de la formation postgrade.

#### **Informations complémentaires:**

Service-médias SVS, tél. 031 307 35 37, [media@gstsvs.ch](mailto:media@gstsvs.ch)

Meilleures salutations

Service médias SVS

---

**Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte GST**

**Société des Vétérinaires Suisses SVS**

**Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri SVS**

Brückfeldstrasse 18 - 3012 Bern

Tel.: + 41 31 307 35 37

[media@gstsvs.ch](mailto:media@gstsvs.ch)

[www.gstsvs.ch](http://www.gstsvs.ch) - [www.facebook.com/gstsvs](http://www.facebook.com/gstsvs)

#### Medieninhalte



© GST/SVS

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001572/100936954> abgerufen werden.